



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Réunion du Lundi 18 mars 2019

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO
Assiste : M. Yves BEGON, Président des Compétitions.

COUPE NATIONALE FUTSAL

La Commission prend connaissance du tirage au sort des huitièmes de finale et plus spécialement de la rencontre concernant le dernier représentant de la LAuRAFoot.

F.C. Chavanoz recevra Nantes Metropole Futsal le samedi 23 mars 2019 à 12h00 au gymnase Stéphane, Boulevard des Collèges à Pont de Chéruy (38230).

COUPE FUTSAL LAuRAFoot - (Challenge Georges VERNET)

- **8^{èmes} de finale** : matchs prévus le 24 mars 2019 à 14h30

recevants		visiteurs	
582731	CLERMONT METROPOLE	590349	CALUIRE FUTSAL F.C.
581487	FUTSAL COURNON	549799	FOOT SALLE CIVRIEUX
554468	CLERMONT L'OUVERTURE	549254	VAULX EN VELIN FUTSAL
553088	VIE ET PARTAGE	590486	FUTSAL LAC ANNECY
581081	R.C.A. FUTSAL	590636	J.O.GRENOBLE A.
550477	ECHIROLLES PICASSO	552343	FUTSAL MORNANT
552755	VALENCE F.C.	552301	FUTSAL SAONE MONT D'OR

Suite à la qualification de CHAVANOZ F.C. pour les huitièmes de finale de la Coupe Nationale, la rencontre Chavanoz F.C. / Condrieu Futsal Club prévue à la même date est reportée au 14 avril 2019.

- **Quarts de finale** : dimanche 21 avril 2019

- **Finale – Appel à candidature**

La Commission est à la recherche d'un club intéressé par l'organisation de la Finale de la Coupe Régionale Futsal Georges VERNET qui est prévue pour le week-end des 01-02 juin 2019.

HORAIRES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES DES CETTE SAISON (2018/2019)

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à LYON le 30 juin 2018, de nouvelles dispositions réglementaires concernant les horaires des rencontres ont été votées et adoptées par les clubs.

Elles sont applicables dès le début de la saison 2018-2019 (cf. : article 4.4 du règlement des championnats régionaux Futsal de la LAuRAFoot).

*« Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile (championnat et coupe LAuRAFoot), le **samedi entre 14h00 et 20h00** ou le **dimanche entre 15h00 et 18h00**.*

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptées par la Commission Régionale Sportive. A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 FUTSAL sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 18h00.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations. »

Lever de rideau (cf. Art. 4.6 du règlement des championnats régionaux Futsal)

Le match devra débuter 2 heures minimum avant le coup d'envoi du match principal tout en respectant la plage horaire imposée pour le championnat de Ligue.

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total de points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

DOSSIER en FUTSAL R 2 – Poule C

*** SEYNOD Futsal -**

Lors de sa réunion en date du 04 mars 2019, et en application des dispositions fixées à l'article 47.5.4 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements a prononcé la décision ci-après concernant la situation financière de SEYNOD Futsal.

« N'étant pas à jour du paiement de la péréquation relative aux frais d'arbitrage à la date de ladite réunion, les matchs qui suivent cette échéance seront automatiquement déclarés perdus par pénalité, avec application des règles du forfait, et ce jusqu'à régularisation de la situation ».

Compte tenu qu'au 18 mars 2019, SEYNOD Futsal ne s'est toujours pas mis en règle avec la trésorerie de la Ligue, la Commission ne peut qu'acter la perte par pénalité pour SEYNOD Futsal des matchs suivants :

- Seynod Futsal / M.D.A. Futsal (2) du 09 mars 2019 : Seynod (-1 point, 0 but) et M.D.A. Futsal (2) (3 points, 3 buts).

- Futsal Saône Mont d'Or (2) / Seynod Futsal du 16 mars 2019 : Futsal Saône Mont d'Or (2) (3 points, 3 buts) et Seynod (-1 point, 0 but).

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

R2 – Phase 2 – Poule A :

* Le match n° 25185.1 : Martel CALUIRE (2) / Futsal ANDREZIEUX du 16/02/2019 est reprogrammé au dimanche 24 mars 2019.

R2 – Phase 2 – Poule B :

* Le match n° 25247.1 : R.C.V.F. / Pays VOIRONNAIS du 02/03/2019 reprogrammé au 23 mars 2019 est inversé et se disputera le samedi 23 mars 2019 au gymnase Lafaille à Coublevie.

R2 – Phase 2 – Poule C :

* Le match n° 25149.1 : SEYNOD Futsal / AIX LES BAINS F.C. du 26/01/2019 est reprogrammé au samedi 23 mars 2019

* Le match n° 25147.1 : F.C. de LIMONEST / MDA FUTSAL (2) du 26/01/2019 est reprogrammé au dimanche 24 mars 2019.

* Le match n° 25148.1 : A.S. ROMANS / Futsal SAONE MONT D'OR (2) du 26/01/2019 est reprogrammé au dimanche 24 mars 2019.

Yves BEGON,

Eric BERTIN et Dominique D'AGOSTINO,

Président des Compétitions

Co-Présidents